

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00907

Numéro SIREN : 492 937 438

Nom ou dénomination : 2.A

Ce dépôt a été enregistré le 29/05/2018 sous le numéro de dépôt B2018/004233

COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%
PRODUITS				
Production vendue	324 000	100,00	324 000	100,00
Autres produits	6 425	1,98	5 264	1,62
Total	330 425	101,98	329 264	101,62
CONSOMMATION M/SES & MAT				
	78 439	24,01	63 741	19,67
Total	78 439	24,21	63 741	19,67
MARGE SUR M/SES & MAT	251 986	77,77	265 524	81,95
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	3 944	1,22	3 587	1,11
Salaires et Traitements	165 496	51,08	155 777	48,08
Charges sociales	46 565	14,37	45 342	13,99
Amortissements et provisions	16 139	4,98	10 976	3,39
Autres charges	1			
Total	232 144	71,65	215 682	66,57
RESULTAT D'EXPLOITATION	19 842	6,12	49 842	15,38
Produits financiers	60 000	18,52	50 000	15,43
Charges financières	5 159	1,59	6 332	1,95
Résultat financier	54 841	16,93	43 668	13,48
RESULTAT COURANT	74 684	23,05	93 510	28,86
Produits exceptionnels			417	0,13
Charges exceptionnelles	2 534	0,78		
Résultat exceptionnel	-2 534	-0,78	417	0,13
Impôts sur les bénéfices			887	0,27
RESULTAT DE L'EXERCICE	72 150	22,27	93 040	28,72

CERTIFIÉ CONFORME

BILAN

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	16 227	10 010	6 217	7 817
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	89 794	42 248	47 545	33 296
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	951 031		951 031	951 031
Autres immobilisations financières	2 645		2 645	1 980
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 059 696	52 258	1 007 438	994 124
Stocks				
Créances				
Personnel	1 450		1 450	1 450
Etat, Impôts sur les bénéfices	27 989		27 989	16 877
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 937		1 937	2 567
Autres créances	67 665		67 665	287 130
Divers				
Disponibilités	12 983		12 983	21 854
Charges constatées d'avance	897		897	1 256
TOTAL ACTIF CIRCULANT	112 921		112 921	331 134
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 172 617	52 258	1 120 359	1 325 257

BILAN

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	281 350	281 350
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	290 650	290 650
Réserve légale	28 135	3 630
Autres réserves	57 246	48 711
Résultat de l'exercice	72 150	93 040
TOTAL CAPITAUX PROPRES	729 531	717 381
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	208 728	235 146
Découverts et concours bancaires	182	176
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	208 910	235 322
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	122 306	168 677
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 801	7 724
Personnel	6 248	11 084
Organismes sociaux	24 160	24 374
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	3 415	8 884
Autres dettes fiscales et sociales	1 209	173
Dettes fiscales et sociales	35 033	44 515
Autres dettes	1 780	151 638
TOTAL DETTES	390 829	607 876
TOTAL PASSIF	1 120 359	1 325 257

2A

ANNEXES

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS 2A

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 1 120 359 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 72 150 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/03/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 926	2 301		16 227
Immobilisations incorporelles	13 926	2 301		16 227
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		2 094		2 094
- Matériel de transport	52 211	18 016		70 227
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 095	6 378		17 473
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	63 306	26 487		89 794
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	951 031			951 031
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 980	665		2 645
Immobilisations financières	953 011	665		953 676
ACTIF IMMOBILISE	1 030 243	29 453		1 059 696

NOTES SUR LE BILAN

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	2 301	26 487	665	29 453
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	2 301	26 487	665	29 453
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Amortissements des immobilisations

NOTES SUR LE BILAN

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 109	3 901		10 010
Immobilisations incorporelles	6 109	3 901		10 010
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		285		285
- Matériel de transport	20 883	10 612		31 496
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 127	1 340		10 468
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	30 010	12 238		42 248
ACTIF IMMOBILISE	36 119	16 139		52 258

NOTES SUR LE BILAN

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 102 584 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 645		2 645
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	99 042	99 042	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	897	897	
Total	102 584	99 939	2 645
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 281 350,00 euros décomposé en 5 627 titres d'une valeur nominale de 50,00 euros.

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 390 829 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	182	182		
- à plus de 1 an à l'origine	208 728	47 842	160 886	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 801	22 801		
Dettes fiscales et sociales	35 033	35 033		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	124 086	124 086		
Produits constatés d'avance				
Total	390 829	229 943	160 886	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	15 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	40 909			
(**) Dont envers les associés	122 306			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 108 796 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	21 891
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABL.T.CREDIT	2 385
BANQUE - INTERETS COURUS A PAYER	182
CHARGES SOCIALES - CHARGES A PAYER	108
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	1 209
DIVERS - CHARGES A PAYER	1 780
Total	27 555

NOTES SUR LE BILAN

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	897		
Total	897		

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 040 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 2A		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 6 RUE Léo Lagrange - ZA la Bargette 42270 ST PRIEST EN JAREZ		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 4 9 2 9 3 7 4 3 8 0 0 0 1 7			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N clos le 31/12/2017			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	16 226	10 009	6 217
		Fonds commercial (1) AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO			
		Constructions AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	89 793	42 248	47 545
		Immobilisations en cours AV	AW			
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV	951 030		951 030
		Créances rattachées à des participations BB	BC			
		Autres titres immobilisés BD	BE			
Prêts BF		BG				
Autres immobilisations financières* BH		BI	2 645		2 645	
TOTAL (II) BJ		BK	52 257	1 007 438		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY			
		Autres créances (3) BZ	CA	99 041	99 041	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	CG	12 982	12 982		
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	897	897		
	TOTAL (III) CJ	CK	112 921	112 921		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	52 257	1 120 359		
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an	CR			
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations	Stocks	Créances :			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2A	Néant <input type="checkbox"/> *
			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 281 350)	DA	281 350
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	290 650
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	28 135
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	57 246
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	72 149
	Subventions d'investissement	DJ	
Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	729 530
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	208 909
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	122 305
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	22 800
	Dettes fiscales et sociales	DY	35 032
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA	1 780	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	390 828
	Ecart de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 120 359
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	229 942	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	182	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 2A		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC				
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF				
		FG	324 000	FH	FI	324 000		
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	324 000	FK	FL	324 000		
	Production stockée*			FM				
	Production immobilisée*			FN				
	Subventions d'exploitation			FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	6 422			
	Autres produits (1) (11)			FQ	2			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	330 425		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS				
	Variation de stock (marchandises)*			FT				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV				
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	78 438			
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	3 943			
	Salaires et traitements*			FY	165 495			
	Charges sociales (10)			FZ	46 565			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	16 138		
					GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD				
	Autres charges (12)			GE				
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	310 583			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	19 842			
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH				
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	60 000			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL				
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM				
	Différences positives de change			GN				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO				
Total des produits financiers (V)				GP	60 000			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ				
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	5 158			
	Différences négatives de change			GS				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT				
Total des charges financières (VI)				GU	5 158			
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	54 841			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	74 683			

(RENVOIS voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2A

Société Par Actions Simplifiée au capital de 281 350.00 €

Siège social : 6 RUE Léo Lagrange - ZA la Bargette

42270 ST PRIEST EN JAREZ

492 937 438 RCS SAINT ETIENNE

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DE RESULTAT **SOUMISE ET ADOPTEE A L'ASSEMBLEE 30** **AVRIL MARS 2018**

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à 72 149.57 €, de la manière suivante :

- Un résultat de	72 149.57 €
- Des réserves disponibles d'un montant de	57 246.10 €
<hr/>	
- Soit un bénéfice distribuable de	129 395.67 €
Affectée de la manière suivante :	
- Une somme de	60 000.00 €
à la distribution de dividende, soit par action,	
un montant de	10.66 €
- et le solde, soit	69 395.67 €
au compte "Autres réserves"	

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2016

- Dividende global distribué :	60 000.00 €
soit, par titre :	10.66 €
- Montant global non éligible à l'abattement de 40% :	15 000.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	45 000.00 €

Exercice : 31/12/2015

- Dividende global distribué :	52 000.00 €
soit, par titre :	9.24 €
- Montant global non éligible à l'abattement de 40% :	20 800.00 €
- Montant global éligible à l'abattement de 40% :	31 200.00 €

Exercice : 31/12/2014

- Dividende global distribué :	0.00 €
soit, par titre :	0.00 €

**COPIE CERTIFIEE CONFORME
LA GERANCE**





2.A

Société par actions simplifiée au capital social de 281 350 euros
6 rue Léo Lagrange
42270 SAINT PRIEST EN JAREZ

RCS : 492 937 438 SAINT-ETIENNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2017

Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2018



Aliantis Saint-Etienne
Le Millénium
1, rue de la Presse - CS 20764
42951 Saint-Etienne Cedex 1
Tél. : +33 (0)4 77 91 23 91
Fax : +33 (0)4 77 91 23 99
st-etienne@aliantis.net

www.aliantis.net

Bien plus que des experts-comptables

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux associés,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 2.A relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présente rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2017 s'établit à 951 K€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés le cas échéant par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture. Dans le cadre de nos diligences d'audit, nous nous sommes assurés de la correcte évaluation du poste « Immobilisations financières » figurant à l'actif du bilan de la société au 31 décembre 2017.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité, et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Etienne, le 11 avril 2018

ALIANFIS

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Lyon



Représentée par Grégory JARRIGE

COMPTE DE RESULTAT

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%
PRODUITS				
Production vendue	324 000	100,00	324 000	100,00
Autres produits	6 425	1,98	5 264	1,62
Total	330 425	101,98	329 264	101,62
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	78 439	24,21	63 741	19,67
Total	78 439	24,21	63 741	19,67
MARGE SUR M/SES & MAT	251 986	77,77	265 524	81,95
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	3 944	1,22	3 587	1,11
Salaires et Traitements	165 496	51,08	155 777	48,08
Charges sociales	46 565	14,37	45 342	13,99
Amortissements et provisions	16 139	4,98	10 976	3,39
Autres charges	1			
Total	232 144	71,65	215 682	66,57
RESULTAT D'EXPLOITATION	19 842	6,12	49 842	15,38
Produits financiers	60 000	18,52	50 000	15,43
Charges financières	5 159	1,59	6 332	1,95
Résultat financier	54 841	16,93	43 668	13,48
RESULTAT COURANT	74 684	23,05	93 510	28,86
Produits exceptionnels			417	0,13
Charges exceptionnelles	2 534	0,78		
Résultat exceptionnel	-2 534	-0,78	417	0,13
Impôts sur les bénéfices			887	0,27
RESULTAT DE L'EXERCICE	72 150	22,27	93 040	28,72

BILAN

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	16 227	10 010	6 217	7 817
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	89 794	42 248	47 545	33 296
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	951 031		951 031	951 031
Autres immobilisations financières	2 645		2 645	1 980
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 059 696	52 258	1 007 438	994 124
Stocks				
Créances				
Personnel	1 450		1 450	1 450
Etat, Impôts sur les bénéfiques	27 989		27 989	16 877
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	1 937		1 937	2 567
Autres créances	67 665		67 665	287 130
Divers				
Disponibilités	12 983		12 983	21 854
Charges constatées d'avance	897		897	1 256
TOTAL ACTIF CIRCULANT	112 921		112 921	331 134
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 172 617	52 258	1 120 359	1 325 257

BILAN

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	281 350	281 350
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	290 650	290 650
Réserve légale	28 135	3 630
Autres réserves	57 246	48 711
Résultat de l'exercice	72 150	93 040
TOTAL CAPITAUX PROPRES	729 531	717 381
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Emprunts	208 728	235 146
Découverts et concours bancaires	182	176
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	208 910	235 322
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	122 306	168 677
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 801	7 724
Personnel	6 248	11 084
Organismes sociaux	24 160	24 374
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	3 415	8 884
Autres dettes fiscales et sociales	1 209	173
Dettes fiscales et sociales	35 033	44 515
Autres dettes	1 780	151 638
TOTAL DETTES	390 829	607 876
TOTAL PASSIF	1 120 359	1 325 257

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS 2A

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 1 120 359 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 72 150 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/03/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

FAITS CARACTERISTIQUES

Autres éléments significatifs

Depuis le 1er janvier 2009, la SAS 2A et la SARL BESSET sont intégrées fiscalement.

D'autre part, il est important de noter que l'intégralité des parts sociales ont été nanties au profit des établissements bancaires.

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	13 926	2 301		16 227
Immobilisations incorporelles	13 926	2 301		16 227
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		2 094		2 094
- Matériel de transport	52 211	18 016		70 227
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	11 095	6 378		17 473
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	63 306	26 487		89 794
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	951 031			951 031
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	1 980	665		2 645
Immobilisations financières	953 011	665		953 676
ACTIF IMMOBILISE	1 030 243	29 453		1 059 696

NOTES SUR LE BILAN

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	2 301	26 487	665	29 453
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	2 301	26 487	665	29 453
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-pa du capita détenue	Résultat du dernier exercice clo
- Filiales (détenues à + 50 %)				
EURL BESSET 07100 ANNONAY	7 500	271 811	100,00	-24 935
EURL ARMANDO ALVES 42270 ST PRIEST EN JAREZ	30 000	981 018	100,00	-58 290
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)					60 000
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

NOTES SUR LE BILAN

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	6 109	3 901		10 010
Immobilisations incorporelles	6 109	3 901		10 010
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers		285		285
- Matériel de transport	20 883	10 612		31 496
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	9 127	1 340		10 468
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	30 010	12 238		42 248
ACTIF IMMOBILISE	36 119	16 139		52 258

NOTES SUR LE BILAN

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 102 584 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	2 645		2 645
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	99 042	99 042	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	897	897	
Total	102 584	99 939	2 645
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 281 350,00 euros décomposé en 5 627 titres d'une valeur nominale de 50,00 euros.

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 390 829 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	182	182		
- à plus de 1 an à l'origine	208 728	47 842	160 886	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	22 801	22 801		
Dettes fiscales et sociales	35 033	35 033		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	124 086	124 086		
Produits constatés d'avance				
Total	390 829	229 943	160 886	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	15 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	40 909			
(**) Dont envers les associés	122 306			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 108 796 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	21 891
INT.COURUS S/EMP.AUP.ETABL.T.CREDIT	2 385
BANQUE - INTERETS COURUS A PAYER	182
CHARGES SOCIALES - CHARGES A PAYER	108
ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER	1 209
DIVERS - CHARGES A PAYER	1 780
Total	27 555

NOTES SUR LE BILAN

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	897		
Total	897		

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 2 040 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

La société SAS 2A est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS 2A. Elle agit en qualité de tête de groupe.



AUTRES INFORMATIONS